



Salaire des enseignants : une polémique relance le débat sur « les 10 % de hausse » pour tous



Emmanuel Macron s'est engagé à ce qu'il n'y ait plus de démarrage de carrière sous 2.000 euros par mois ». (OLIVIER CHASSIGNOLE/AFP)

Publié le 4 janv. 2023 à 19:06 Mis à jour le 4 janv. 2023 à 19:12

C'est une polémique qui va tendre les négociations sur les salaires des enseignants qui doivent reprendre courant janvier. Elle remet au coeur des débats la question lancinante de la revalorisation des professeurs en milieu et en fin de carrière .

Des messages qui tournent en boucle sur les réseaux sociaux reprennent une ancienne vidéo d'Emmanuel Macron s'exprimant sur les salaires des enseignants et moquent les propos qu'a tenus Pap Ndiaye sur ce sujet, ce mercredi, sur BFM TV. Interrogé sur une « promesse qui était d'augmenter de 10 %, à partir de janvier, [les enseignants] déjà en place », Pap Ndiaye a répondu : « Non, non, nous n'avons jamais dit ça. »
« Environ 10 % »

Sur Twitter, de très nombreux messages publient les extraits d'une interview d'Emmanuel Macron sur France Inter, en avril dernier. Dans l'entre-deux tours de l'élection présidentielle, Emmanuel Macron avait déclaré : « De manière inconditionnelle, il y aura une revalorisation d'environ 10 % des salaires des enseignants et il n'y aura plus de démarrage de carrière sous 2.000 euros par mois. Donc je veux dire ici très clairement que ce n'est conditionné à absolument rien. »

Le coeur de la polémique est dans le « environ 10 % » : augmenter de 10 % en moyenne l'ensemble des enseignants ou les augmenter chacun, individuellement, de 10 %, n'est pas la même chose... Emmanuel Macron avait évoqué une revalorisation en deux temps : celle liée au point d'indice et, « indépendamment de ça, il y a une revalorisation qui, elle, sera plutôt portée dans la loi de Finances et donc qui interviendra en janvier de l'année prochaine. »

« 10 % pour tout le monde »

« Emmanuel Macron avait promis une augmentation de 10 % pour tous les enseignants, sans contrepartie, en janvier 2023, estime Sophie Venetitay, secrétaire générale du SNES-FSU, principal syndicat du second degré. On est en janvier 2023, rien n'est prévu,



la fiche de paie ne va pas bouger, donc il y a eu tromperie présidentielle sur cette promesse. »

« On sait qu'il va y avoir quelques augmentations, mais ça ne sera pas 10 % pour tout le monde, alors qu'on a perdu 15 à 25 % de pouvoir d'achat en vingt ans », insiste le SNES-FSU. L'argument revient très régulièrement dans les propos des syndicats qui considèrent que « le compte n'y est pas » pour les enseignants en milieu et en fin de carrière.

La crainte du « trou noir »

A côté de l'engagement portant sur les débuts de carrière - pas un enseignant recruté à moins de 2.000 euros -, le ministère envisage une revalorisation de ceux qui sont dans les vingt premières années d'exercice du métier. Mais pour les professeurs qui sont dans la deuxième moitié de leur carrière, les revalorisations prendraient la forme de promotions de fin de carrière avec un passage facilité à la « classe exceptionnelle », le dernier grade réservé aujourd'hui à très peu d'enseignants.

Les syndicats ne sont pas tous opposés à ce que cette perspective devienne un débouché de fin de carrière, mais ils déplorent « le trou noir », entre le milieu de carrière et ce passage à la classe exceptionnelle.

« Jusqu'à 25 % d'augmentation »

Pour 2023, le budget de l'Education nationale prévoit une revalorisation en deux étapes, l'une « inconditionnelle » et l'autre « conditionnelle ». Pour la revalorisation « inconditionnelle », le ministère a prévu 635 millions d'euros à partir de septembre 2023, soit 1,9 milliard en année pleine. Pour la partie « conditionnelle » destinée aux professeurs volontaires qui accepteront de signer un « pacte » pour faire des « missions complémentaires », l'enveloppe sera de 300 millions d'euros pour 2023.

Si l'augmentation inconditionnelle était vraiment de 10 %, comme s'y était engagé Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle, il faudrait engager 1,2 milliard sur la période de septembre à décembre 2023, soit 3,6 milliards d'euros sur une année pleine, avait contesté le SNES-FSU, en septembre dernier.

« La hausse de rémunération au final pourra dépasser 20 % », avait alors indiqué Pap Ndiaye. « On peut très bien penser que, pour un professeur avec quelques années d'ancienneté, on aille jusqu'à 25 % d'augmentation », précisait-on alors dans l'entourage du ministre.

